

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2023-051 – Remplacement poteau incendie suite à un sinistre à la Bourgeoisie - Commune déléguée  
de Saint-Germain-du-Crioult – Société STGS**

**LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'offre reçue,

**DÉCIDE**

**Article 1** – D'autoriser le remplacement du poteau incendie à la suite d'un sinistre au lieu-dit La Bourgeoisie – Saint-Germain-du-Crioult – Condé-en-Normandie auprès de la STGS. sise 22 rue des Grèves - CS15170 - 50307 Avranches Cedex 7 pour un montant de 3 120.00 € TTC.

**DIT**

**Article 2** - Que les crédits sont inscrits au budget.

**Article 3** – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 6 juillet

LE MAIRE

  
Valérie DESQUESNE